

Les descendants de Sulpice



17 07 1864 : vente par adjudication de biens mobiliers

par Adrienne Goulet (séparée de Joseph Darnault, de Valencay)

côte AD 36 : 2E 23 772

N^o 204.

10 Mars 1864.

N^o 10192.

Marriage

entre M^r Adrien Labourd
& M^{lle} Adrienne Darnault

(Copie Collationnée.)

M^{lle} Berthe, n^o 2



N^o 192

Extrait du Registre de dictation
presolables Saug Ventes de Meubles.

L'An mil huit cent soixante quatre
Le Seize Juillet
Sont presentes M^{lle} Berthe veuve de Saluway,
Siquel se declare qu'demandant l'Administration d'icelle
maison de meuble, en une maison sise a Valeuway
habitee par madame Adrien, femme Catherine Antoinette Goullier
femme de M^l. Joseph Thevenot Darnouet, propriétaire, il sera
par son ministere procede a la vente aux encheres publiques
de differents objets mobiliers appartenant au dite dame.

Cette vente aura lieu a la requeste de ladite dame
Darnouet Goullier.

A la quelle dictation il a requi acte en signee
L'experte en signee Berthe

ou copie conforme
receue de l'enregistrement des Domaines.

G. Hubert Lamy

Le 11 Mars 1864.



Acte de registre des déclarations prétables avec ventes
de Meubles.

ste mod. exp.

L'an mil huit cent soixante quatre,
Le dix huit Mars,
Les notaires M^{rs} Berthez, notaire à Valencay,
Lesquels d'une part, ont vu et ont lu par eux mêmes, et ont
de même, en son domicile à Valencay habitée par son épouse, Madame Anne
Catherine Antonette Goulet épouse de M^r Joseph Théodore Darnault, et
propriétaire, et les personnes ministres prouvés de la vente aux enchères publiques
différents objets mobiliers appartenant à ladite Dame.
Liste de ces objets en l'acte de vente de Madame Darnault Goulet.
De laquelle déclaration est requise acte de liquidation.
Le registre est de M^r Berthez.

1111

lieu de l'acte
de M^r Joseph Goulet
à Valencay

à Valencay

Les notaires soussignés
Le notaire à Valencay, le dix huit Mars,
Signé: G. Berthez, notaire.

L'an mil huit cent soixante quatre,
Le dimanche dix huit Mars,

La heure de midi
En l'acte de vente à Valencay sur Anne Catherine
de l'acte de Madame Darnault Goulet et liquidation.

Madame Antonette Goulet, épouse de M^r Joseph Théodore Darnault, fils,
propriétaire, demeurant même Ville de Valencay, avec lequel elle est
séparée de corps, et de biens, suivant jugement rendu par le tribunal civil
de première instance de Valencay, le dix huit Mars
sixante quatre. Liste de ces

Le notaire par le ministère de M^r Louis Baptiste Louis Berthez
notaire collègue notaire à Valencay, prouvé de la vente aux enchères publiques
et par la liquidation de différents meubles et objets mobiliers appartenant
à ladite Dame Darnault Goulet.

La liste de cette vente avec son acte par M^r Louis Berthez
notaire de la même demeurant Ville de Valencay, lequel acte est joint
à présent de l'acte de vente de ladite Dame Darnault Goulet.
Madame Anne avec conditions susdites.

1^{re} Les adjudicataires prendront livraison de toute les objets adjugés, et les
des objets adjugés à leurs risques et périls à compter de l'instant de
l'adjudication.

Acte de liquidation
de M^r Joseph Goulet
à Valencay



1111

1^o Deux paires de bois comptant entre les mains de M^o Berthe, tantôt
 charge de recouvrement
 2^o Bois paires de cinq centimes par pied entre les mains de M^o Berthe, tantôt
 tenant ainsi audit lieu un assez grand nombre de personnes
 d'unes pour acheter M^o Berthe a donné lecture publique au tout app
 pendu, puis par la suite l'adjudication a été faite quel suit
 ont été adjugés

Genies	1 ^o Une monture de bois au une pelle de bois, tantôt Baptiste Genies meunié a la tour de Brest (Poul) pour l'adjudication cinq centimes C.	65
Genies - Tallef.	2 ^o Une terrine et de petites bouteilles au. Lemaire, Tallef des gaudes (Poul) pour vingt centimes C.	20
Andjean.	3 ^o Une petite terre a M ^o Andjean tantôt a Valenay pour l'adjudication cinq centimes C.	65
Friming	4 ^o Deux terrines au lieu Friming charpentier a Valenay pour vingt centimes C.	40
M ^o Charpentier	5 ^o Un chaudron en cuivre tantôt a Valenay pour Valenay pour trois fois quatre vingt quinze centimes C.	3-95
Andjean	6 ^o Un pot en bois tantôt a M ^o Andjean pour toute centimes C.	30
Catherine	7 ^o Une Corbeille tantôt des Nois a M ^o Catherine pour toute centimes C.	30
Monsieur	8 ^o Une Corbeille, une boîte, des fleurs, a M ^o Monsieur a Valenay pour vingt centimes C.	20
Pichon	9 ^o Un étal de bois, dans une chambre adjugés au lieu Pichon a Bloudeau a la la. Augustin Comte pour deux fois dix centimes C.	2-10
Jambouf	10 ^o Un plateau et ses tasses a M ^o Jambouf a Valenay pour deux fois centimes C.	2-
Charpentier	11 ^o Une Sijie et une Corbeille en bois a un homme Charpentier a Valenay pour deux fois vingt cinq centimes C.	2-25
Jambouf	12 ^o Une Chaise a deux sièges tantôt a Valenay pour deux fois dix centimes C.	3-10
Monsieur	13 ^o Une Corbeille et différents objets au lieu Monsieur pour un fois dix centimes C.	1-10
Christophe	14 ^o Une boîte en bois tantôt au lieu Christophe a Valenay pour un fois centimes C.	2-
	15 ^o Une pelle a Chataignier, une pelle et autres objets au lieu pour cinquante cinq centimes C.	55
	16 ^o Une pelle et une pioche au lieu pour un fois dix centimes C.	1-60
	17 ^o Une boîte de bois au lieu pour toute centimes C.	30

A Reporter. 81 = 45



	Report.	
Louis	11° Une petite table à Mrs. Thuan dalle meun à Valenay pour soixante quinze centimes C.	21 - 15
Thomine	12° Une marmitte en différents objets à Mr. Charles Thomine fil. bombe à Valenay pour un franc quinze centimes C.	1 - 15
Thomine	13° Un bailli en même genre un franc soixante centimes C.	1 - 60
Thomine	14° Une robe de chambre en même genre à M. Firmin Chautou à Valenay pour soixante centimes C.	1 - 60
Babuet	15° Des chandails pour quarante centimes au sein Babuet meunier à Valenay C.	- - 40
Bastoumes	16° Une petite en une boutelle au sein Bastoumes, un bailli en gaines pour cinquante centimes C.	- - 50
Mad. Mercier	17° Un peignoir en un pot à madame Mercier d'un petit bailli pour soixante centimes C.	- - 70
Christophe	18° Une petite couverture au sein Christophe pour trente cinq centimes C.	- - 35
Ch. Thomine	19° Un bailli au sein Charles Thomine pour quarante cinq centimes C.	- - 45
Christophe	20° Un bailli au sein Mr. Christophe d'un bailli pour cinq francs trente centimes C.	5 - 30
Perruquin	21° Une robe à Mr. Perruquin bailli à Valenay pour dix centimes C.	- - 10
Mad. Firmin	22° Une table de nuit à madame Firmin pour un franc vingt cinq centimes C.	1 - 25
Pruneau	23° Une table de nuit à Mr. Pruneau bailli à Valenay pour cinq francs soixante centimes C.	5 - 60
Christophe	24° Une robe de chambre au sein Christophe pour dix francs vingt cinq centimes C.	6 - 25
	25° Un peignoir en même genre pour dix francs cinquante centimes C.	7 - 50
Pruneau	26° Une robe à Mr. Pruneau d'un bailli pour quatre francs C.	4 - -
Tajny	27° Une robe à Mr. Tajny d'un bailli pour trois francs quatre centimes C.	3 - 15
M. Martin	28° Un bailli en même genre à M. Martin de Valenay pour un franc quatre vingt centimes C.	1 - 90
Christophe	29° Une robe de chambre en même genre à Mr. Christophe bailli à Valenay pour quatre vingt quinze centimes C.	- - 95
M. Bisset	30° Une robe de chambre en même genre à Mr. Bisset. Manches de 2. sur bailli au sein à Valenay pour dix francs vingt cinq centimes C.	7 - 25
Memorelles	31° Un bailli à Mr. Memorelles d'un bailli à Valenay pour un franc vingt centimes C.	1 - 20
Christophe	32° Un bailli au sein Christophe d'un bailli pour trois francs cinquante centimes C.	3 - 50
Christophe	33° Un bailli au sein Christophe d'un bailli pour cinq francs cinquante centimes C.	5 - 50
		91 - 40

2m

		Rebut	
Honcourgne	11. Un bachelier and. Ventes en son quart Vingt dix centimes C.	11 = 40	
	12. Six autres au même pour Soixante dix centimes C.	" = 90	
	13. Six autres au même pour quatre Vingt centimes C.	70	
	14. Six autres au même pour un franc C.	80	
	15. quatre autres au même pour Soixante centimes C.	1 " 60	
Thiers - Moreau	16. Un chaudière en fonte à St. Pierre - Moreau & Pélissier pour trois francs Vingt cinq centimes C.	3 - 25	
Christophe	17. quatre autres au même pour Soixante centimes C. Une grande contaire and. Christophe pour Vingt sept francs Vingt centimes C.	27 - 50	
Astorgue	18. une Sèche and à M. Chang Astorgue pour Vingt francs Vingt centimes C.	1 - 10	
Dardouin	19. Un petit fût ancien d'acier Dardouin Moreau & Valenay pour trois francs quinze centimes C.	3 - 15	
Dumey	20. Un banc and M. Dumey abatteur & Valenay pour trois francs Vingt centimes C.	3 - 50	
Appert	21. Une autre à M. Louis Appert propriétaire à Valenay pour un franc quarante centimes C.	1 - 40	
Morin	22. Une autre à M. Louis Morin Foulcault maître de charbonniers à Valenay pour un franc Soixante centimes C.	1 - 60	
Appert	23. Une autre à M. Louis Appert déjà nommée pour deux francs C.	2 - "	
Morin	24. Une autre and. Louis Morin Foulcault pour un franc Vingt cinq centimes C.	1 - 25	
Boullier	25. Une autre à M. Jules Boullier propriétaire à Valenay pour un franc Soixante dix centimes C.	1 - 70	
Dumey	26. Une autre ancien Louis Dumey pour un franc Soixante quinze centimes C.	1 - 75	
Babuet	27. Une autre à M. Gabriel Babuet pour un franc Soixante dix centimes C.	1 - 70	
Saurie	28. Une autre à M. Saurie tonneur pour trois francs dix centimes C.	3 - 10	
Mourdain	29. Un petit fût and M. Armand Mourdain pour quatre francs Vingt centimes C. Un franc Vingt cinq centimes C.	1 - 25	
Dumey	30. Une autre and. Louis Dumey pour quarante Vingt centimes C.	" 45	
Robier	31. Un panier and. Louis Robier à Valenay pour quatre francs Soixante quinze centimes C.	4 - 75	
			1/4 - 50



Sauve

Reput.

184:50

62. Un autre end. Sauve pour cinq francs cinquante centimes c.

1.50

Thirie

63. Un autre à No. Thirie moineau sign. un autre pour six francs cinquante centimes c.

7.50

64. Un autre au même pour six francs cinquante centimes c.

6.50

Christophe

65. Une table en alabastron au d. Christophe pour vingt francs c.

20 = "

Catherine

66. Un tableau au d. Catherine pour trente francs c.

31 = "

Perthuis

67. Trois cercles en fer au d. Perthuis, de bandes septentrionales pour cinq francs c.

5 = "

St. Noël

68. Une table à sixier au d. Noël ambryse de Valenciennes pour quarante cinq centimes c.

45 = "

St. Romant

69. Une chaise à six. fudent. Perouse signée Valenciennes pour un franc quatrevingt centimes c.

1.80.

Total du produit or objets mobiliers vendus adjuges

Deux cent trente deux francs cinquante centimes c. 232.50

Ces objets mobiliers qui devaient vendre au d. devant Goutet de Valenciennes ont été vendus au d. devant Goutet de Valenciennes. Le d. devant Goutet de Valenciennes a requis la lecture du présent procès verbal.

Donc Acte :

Fait et passé au lieu, le jour, mois et an sus dits

En présence de Madame Darvaux et de Monsieur Goutet de Valenciennes.

a. Goutet

Catroux

Perthuis

Not. Vermeil de
not. Vermeil de

a. Goutet

Large handwritten signature or stamp on the left side of the page.

Le notaire soussigné certifie que le présent acte signifie au d. devant Goutet de Valenciennes et de Monsieur Goutet de Valenciennes. En présence de Madame Darvaux et de Monsieur Goutet de Valenciennes.

Signature at the bottom right of the page.

11°

28 Janvier 1864.

L'acte mit hier sous le sceau de l'Etat, le
Vingt-huit Janvier.

Pardevant not. Berthe de la Colliere,
notaire à Valenciennes, chef lieu de l'Etat,
[mairie] Valenciennes

à comparaître :

Decharge

M. Adrien - Marie - Catherine - Antoinette Goulet,
propriétaire demeurant actuellement à Valenciennes,
jeune épouse de Joseph - Théodore
Barnault fils, propriétaire, demeurant à Valenciennes.

Laquelle a, par le présent, déclaré à son
not. Berthe, l'un de notaires susdits, lui a rendu
son fidèle compte de son produit de la vente mobilière
de la minute précédente, d'un à l'autre de la dite
dame comparant le dix-huit Janvier dernier, dont
not. Berthe est chargée de faire le
recouvrement.

Et conséquemment elle a consenti au dit not.
Berthe, de son et valable décharge de son produit de
la dite vente mobilière.

En présence :

M. de la Colliere à Valenciennes, not. l'Etat, le tout
not. de la dite

Actes faits, not. Barnault Goulet
L'acte a été notifié.

Goulet

Berthe

2.30 Envy à Valenciennes le premier Janvier 1864 f. 29 R. C. 3
en deux fois, deux francs centimes.

Philippe Goulet

